

Tarification des Prestations de Gestion Locative

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 - Révisable chaque année au 1^{er} janvier

Prestations

Tarifs

Prestations	Tarifs
Quittances de loyer et document CAF	Inclus
Révision annuelle du loyer selon indice de référence	Inclus
Relance au 1 ^{er} impayé de loyer	Inclus
Mise en demeure si loyer impayé	Inclus
Régularisation annuelle des charges	Inclus
État des lieux d'entrée	Tarification gouvernementale – LOI ALUR
États des lieux sortie si relocation par nos soins	Inclus
États des lieux en cas de non relocation par nos soins	180 € TTC
Honoraires Relocation par nos soins	Mandat de gestion
Envoi trimestriel des comptes au propriétaire	Inclus
Virement des loyers	Inclus
Vacation Horaire	130 € TTC/heure
Paiement des charges syndic	Inclus
Suivi et exécution de travaux inférieurs à 500 € HT	Inclus
Suivi de travaux et de sinistre entre : 500 € HT et 2 000 € HT	100 € TTC
Suivi et exécution de travaux supérieurs à 2 000€ HT	6 % HT
Déclaration sinistre dégât des eaux et suivi	Inclus
Expertise sinistre (Dégât des eaux etc.)	Tarif vacation horaire
Représentation aux Assemblées Générales	Tarif vacation horaire
Déclaration annuelle de revenus fonciers	50 € TTC
Démarche auprès de l'administration fiscale	50 € TTC par action
Forfait annuel de correspondance	39 € TTC
Ouverture dossier contentieux	180 € TTC & Suivi Tarif vacation
Clôture de compte en fin de contrat de gestion	Un Trimestre d'honoraires avec un minimum de 150 € TTC

TARIFS HONORAIRES LOCATIONS

Honoraires de Gestion locative – Baux d’habitations: *®

- Honoraires de gestion = Base de calcul sur encaissements annuels :

1. Jusqu’à 5 000 € = 10.00 % TTC
2. De 5 001 € à 8 000 € = 9.60 % TTC
3. De 8001 € à 15 000 € = 8.40 % TTC
4. Au-dessus de 15 000 € = 7.50 % TTC

- Garanties des loyers impayés = 3.00 % TTC * du montant du loyer charges comprises.

*Révisable annuellement

Honoraires locations d’habitation :

- À la charge du propriétaire = 1 mois de loyers charges comprises TTC.
- À la charge du locataire = Tarification LOI ALUR :

Plafonds relatifs à la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail :

- 12 € TTC/m² en Zone très Tendue.
- 10 € TTC/m² en Zone Tendue.
- 8 € TTC/m² pour le reste du territoire.

Plafonds relatifs à l’état des lieux : 3 € m²

Honoraires de Gestion locative – Baux commerciaux:*®

- Honoraires de gestion = Base de calcul sur encaissements annuels :

1. Jusqu’à 10 000 € HT = 12.00% TTC
2. De 10 001 € à 15 000 € HT = 11.00% TTC
3. Au-dessus de 15 000 € HT = 10.20% TTC

Honoraires locations – Baux commerciaux:

- Honoraires calculés sur les trois premières années de loyers hors charges d’un bail commercial de 9ans, à la charge du locataire = 12.00 % TTC.
- Pour les baux dérogatoires de courte durée, ou professionnels, honoraires limités à 2 mois TTC du montant du loyer, à la charge du locataire.

Honoraires rédaction Bail & Actes:

- Rédaction bail*& actes Habitation = 300 € (partagés par moitié entre bailleur et preneur).
- Rédaction bail & actes Commercial = Base de calcul sur encaissements des loyers charges comprises annuels :

1. Jusqu’à 18 000 € = 1 500 €
2. De 18 001 € à 30 000 € = 2 000 €

3. Au-dessus de 30 000 € = 2 500 €

*Hors gestion

*® Remise VIP de 15 % pour nos clients Copropriétaires.